

# COMMUNIQUÉ ONF

Novembre 2017

## Forêt de Fontainebleau : 868 euros à payer et 4 mois de suspension de permis pour avoir jeté ses déchets

L'Office national des forêts salue **la sanction prononcée le 7 novembre 2017** par le tribunal de Fontainebleau. **Un particulier a été condamné à verser un dédommagement de 868 euros** à l'ONF, assorti d'une peine de **suspension de quatre mois de son permis de conduire**, pour dépôt illégal de déchets en forêt de Fontainebleau.

La compensation comprend le remboursement du préjudice subi par le gestionnaire forestier, à savoir les frais liés au ramassage puis au traitement des déchets. En août 2016, l'auteur des faits, **pris en flagrant délit par un agent de l'ONF**, s'était rendu dans le massif, à proximité de la commune de Fontainebleau, **pour y décharger 1.5 tonne de gravats** avec une camionnette.

Face à ces incivilités répétées, l'ONF affiche sa fermeté. Depuis 3 ans, il déploie des moyens dissuasifs dans les forêts publiques franciliennes. Il renforce **notamment la surveillance** en mettant en place des dispositifs photographiques en forêt qui permettent d'identifier plus facilement les pollueurs. Pour mener à bien sa mission de police environnementale, l'ONF **coopère avec les procureurs ainsi que les services de Gendarmerie et de Police**. Dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne, 30 procès-verbaux ont été déposés depuis 18 mois par les agents de l'ONF.

Sur la forêt de Fontainebleau, ces mesures s'inscrivent également dans les démarches conduites par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la Préfecture de Seine-et-Marne dont l'objectif consiste à **mettre en place un plan d'actions convergent pour lutter contre ce fléau**.



Dépôt de gravats en forêt de Fontainebleau constaté en août 2016

### LES DÉCHETS SUR LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

- En Île-de-France, la propreté constitue la première préoccupation du public qui fréquente les forêts
- Les dépenses (collecte et traitement) s'élèvent à 200 000 euros
- En 2015, 357 tonnes de déchets collectés
- 70% des déchets ramassés sont dépôts sauvages